

Lé régulation du nucléaire dans son contexte

UPPA



Le **laboratoire TREE**, UMR 6031, de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et du CNRS, et le site [L'Énergie en lumière](#) organisent, en partenariat avec l'éditeur [LexisNexis](#) et l'Association Française du Droit de l'Énergie ([AFDEN](#)) un cycle de conférence dédié à la question de la régulation du nucléaire qui en compte trois.

Rappelons que le parc nucléaire français – unique au monde par sa taille, par les conditions de sa réalisation ainsi que par celles de son exploitation – a nécessité la mise en place d'une régulation particulière afin de permettre, d'une part, à la concurrence de se développer et, d'autre part, aux consommateurs établis en France de bénéficier de prix reflétant la compétitivité inégalable de cet outil de production.

C'est ainsi qu'un dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) a été introduit en droit interne à la faveur de l'adoption de la loi NOME en 2010.

Prévu pour durer 15 ans, ce dispositif doit expirer en 2025. La question se pose donc de savoir si un nouveau dispositif doit être envisagé et, dans une telle hypothèse, quelles devraient en être les caractéristiques.

En effet, si la question de l'accès à la ressource reste centrale, d'autres préoccupations liées, notamment, au financement du parc dans un contexte de prix de marché durablement bas doivent également être prises en compte.

Par ailleurs, l'intégration continue du marché intérieur de l'électricité et la nécessité de décarboner les mix électriques en Europe éclairent d'un jour nouveau les problématiques liées à la régulation du nucléaire.

Afin d'aborder ces sujets, trois événements sont organisés :

1^{er} webinaire : Le dispositif ARENH du 15 décembre 2020. Voir la visio de cet événement, cliquer sur ce lien

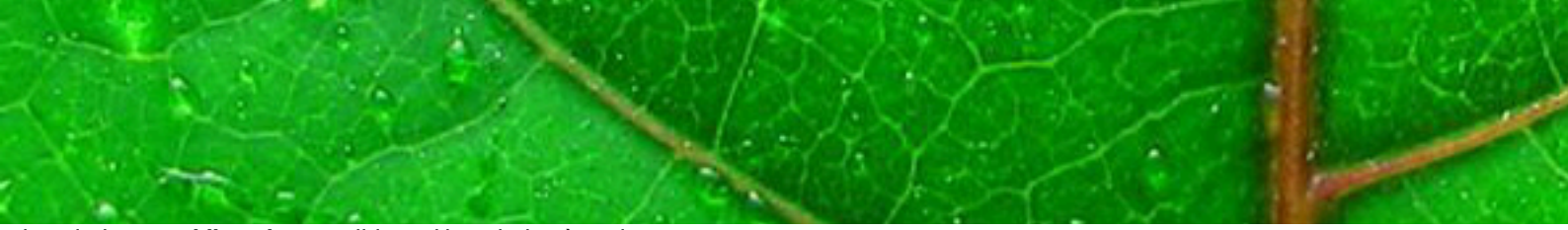
2^{ème} webinaire, vendredi 29 janvier 2021 : La réforme de la régulation du nucléaire

3^{ème} événement : Fin 2022 -

- La régulation dans son contexte

Les intervenants ainsi que l'horaire seront communiqués ultérieurement.

Inscription : en ligne



L'inscription est **obligatoire**. Conditions d'inscription à venir.